SEANCE DU 09 JUILLET 2019

L'an deux mil dix neuf, le neuf juillet à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Belleville sur Loire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick BAGOT.

Etaient présents : Mme LANTERNIER, Mrs MONTAIGUE, COUSIN, CROS, LOUP, MAZIN, VAN DER PUTTEN
Absents excusés : Mmes RACLIN, BEAUVOIS
Absente : Mme AIMAR
Date de convocation : 27/06/19
Secrétaire : M. MONTAIGUE
Mme RACLIN a donné pouvoir à M. COUSIN
Mme BEAUVOIS a donné pouvoir à M. MONTAIGUE

ELUS

Délibération 2019/092

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Aux termes de l'article L. 2122-14 du CGCT,

Monsieur le Maire rappelle la procédure de remplacement d'un adjoint lorsqu'il a cessé ses fonctions ; le Conseil Municipal peut décider :

- Soit de supprimer le poste d'adjoint devenu vacant,
- Soit de remplacer l'adjoint par une nouvelle élection.

Après en avoir délibéré, suite au décès de Martine Pasquelin 4ème adjointe, le Conseil Municipal, a décidé à l'unanimité :

- de fixer le nombre des adjoints à 3,
- De ne pas procéder au remplacement de la 4ème adjointe.

QUESTIONS DIVERSES - INFORMATIONS

L'assemblée est informée :
-d'un arrêté préfectoral du 02 juillet 2019 portant sur la restriction d'usage de l'eau dans le département du Cher,
-que Mme Josette Laurent a souhaité se retirer de la présidence de l'association des ACPG-CATM de la section de Belleville, M. Lucien Morain est désigné délégué (et non président),
-d'une déviation du chemin du Prieuré jusqu'au carrefour des Germains à partir du 10 juillet pour travaux d'entretien des haies et des fossés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente.